

Séance du : 02/09 / 2010

Nombre de Membres		
Au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	14

L'an deux mil dix et le deux septembre, vingt et une heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEBAT Serge, Maire.

Date de Convocation

26/08/2010

Présents : Mrs DEBAT Serge, ALEGRET Christian, DHUGUES J.L, LEGRAND Clément, PAILHAS Michel, DUCASSE Christophe, IRIGOYEN Bruno, FERRER Alain, LAPORTE Christophe.

Mmes BERTHIER Aline, URRICARIET Cécile, GESTAIN Josiane, CARRERE Annie, LOISELLE Elodie

Date d'affichage

26/08/2010

Absents excusés :**Procuration** :**Secrétaire** : FERRER Alain.**Objet de La Délibération : Indemnité de conseil au comptable du trésor public**

Le conseil municipal

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide : par 13 votes pour et 1 abstention

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an d'un montant de 388,58 € brut.
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Hatchondo Chantal, receveur municipal.
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 € brut.
- Au titre de l'année 2010, il sera versé à Mme Hatchondo Chantal, receveur municipal, la somme de 382,37 € net au titre de l'indemnité de conseil.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture

Le :

Et publication ou notification

Du :

Ainsi fait et délibéré,

Les jour, mois, et an ci-dessus.

Certifié conforme, au registre des délibérations signé par les membres présents

Le Maire, Serge DEBAT